



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 12 octobre 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COURRIER CLUB :

Demande d'intégration au Criterium Excellence

Club : US AVON FOOTBALL

Considérant la demande d'intégration au Critérium U10 à U13 du club de US AVON FOOTBALL en date du 03/10/2023

Considérant que le club de US AVON FOOTBALL a complété l'autodiagnostic sportif et candidaté au label au cours de la saison sportive 2022-2023.

Considérant que l'article 3 du règlement Criterium Excellence permet à des clubs non labélisés de participer aux différents Criteriums sous réserve d'avoir complété et candidaté au label et des places disponibles restantes.

Considérant l'avis favorable des CTD-DAP.

Par ces motifs,

La Commission donne son accord pour l'intégration du club de US AVON FOOTBALL au sein du Critérium U10-U11 et U12 Excellence et met en délibéré sa décision concernant le Critérium U13 Excellence

Plateaux U12/U13 Espoirs

Plateau du 30/09/2023 à Esbly en présence des clubs de Esbly, AS Rebais, Brie FC et Coulommiers

Considérant le mail de AS Rebais en date du 04/10/2023 mentionnant des propos grossiers venant d'un joueur du club de BRIE FC ainsi que des actes de violence,

Considérant que l'AS REBAIS mentionne que l'éducateur de BRIE FC a refusé de faire sortir les joueurs concernés du terrain malgré la demande de l'arbitre,

Considérant qu'aucune feuille de match n'est arrivée au District concernant le plateau malgré le rappel,

Considérant le rapport du club de BRIE FC indiquant des tensions sur le terrain avec des fautes parfois dures mais aucun propos grossier,

Considérant l'absence de rapport des éducateurs de COULOMMIERS et ESBLY,

Par ces motifs,

La Commission rappelle les éducateurs aux devoirs de leurs charges et clos le dossier.

Brassage U12 Excellence

Brassage U12 Excellence du 07 Octobre 2023 à Dammartin en présence des clubs de Dammartin, Pays Crécois et Torcy

Considérant le mail du club de Torcy indiquant un incident sur le plateau cité en objet,

Considérant le rapport du club de Torcy rapportant des comportements violents sur le plateau entre l'arbitre et un joueur du club de Torcy,

Considérant le rapport de l'arbitre de Dammartin rapportant des comportements violents entre 2 joueurs de Dammartin et Torcy,

Considérant le rapport de l'éducateur de Pays Crécois confirmant des actes de violences entre deux joueurs,

Par ces motifs,

La commission demande au club de Dammartin le nom du joueur impliqué dans l'incident pour le 17/10/2023.